

**L'USAGE DES  
TECHNOLOGIES DE  
L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION (TIC) EN  
REGION CENTRE**

**COMMUNICATION**

**RAPPORTEUR : Armand VILLA**

<b>INTRODUCTION</b> .....	4
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : LA DIFFUSION DES TIC</b> .....	6
<b>CHAPITRE I : Evolution de la diffusion des TIC</b> .....	7
<b>I – 1 Dans le monde</b> .....	7
<b>I – 2 En Europe</b> .....	8
<b>I – 3 Dans la société française</b> .....	8
I-3.1 Diffusion des TIC parmi la population, des progrès.....	8
I-3.1.1 Equipement des ménages micro-ordinateurs.....	9
I-3.1.2 Connexion Internet.....	9
I-3.1.3 Usages.....	9
I-3.1.3.1 Des micro-ordinateurs.....	9
I-3.1.3.2 Internet.....	10
I-3.2...mais, des inégalités demeurent.....	11
I-3.2.1 Inégalités sociales d'accès à l'outil informatique et à Internet.....	11
I-3.2.2 Inégalités territoriales d'accès au haut débit.....	12
I-3.3...et des freins au développement de l'informatique et d'Internet persistent.....	13
I-3.4 Diffusion des TIC dans les entreprises.....	14
I-3.4.1 Les PME.....	14
I-3.4.2 Les « petites » PME.....	15
I-3.4.3 Les TPE.....	16
I-3.5 Achat en ligne (B to C).....	16
<b>CHAPITRE II : Observer l'évolution de la diffusion des TIC en région Centre</b> .....	17
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : LA COUVERTURE NUMERIQUE REGIONALE</b> .....	18
<b>CHAPITRE I : Etat des lieux et évolutions</b> .....	19
<b>I - 1 Les objectifs globaux du CIADT du 14 septembre 2004</b> .....	19
I-1.1 Un cap pour la fin 2005.....	19
I-1.2 Des objectifs pour la fin de 2007.....	19
<b>I - 2 La couverture territoriale régionale, état des lieux et évolutions</b>	
I-2.1 « Les zones blanches » en région Centre.....	20
I-2.2 Le haut débit.....	20
I-2.3 Le très haut débit.....	20
I-2.4 Les initiatives territoriales.....	21

<b>I – 3 Le Réseau régional Haut Débit : desserte et organisation</b> .....	21
I-3.1 La desserte actuelle.....	21
I-3.2 Une desserte limitée par la contrainte de l'Etat.....	21
I-3.3 Maître d'ouvrage et maître d'oeuvre.....	21
I-3.4 Le GIP RECIA.....	21
I-3.5 Comparaison interrégionale.....	22
<b>CHAPITRE II : Les problématiques</b> .....	23
<b>II – 1 Le niveau de couverture territoriale et très haut débit</b> .....	23
<b>II – 2 L'ouverture du réseau régional à de nouvelles communautés publiques</b> .....	25
<b>II – 3 Le marché public relatif au réseau régional</b> .....	26
<b>II – 4 Un nouveau dispositif juridique</b> .....	26
II-4.1 Le dispositif juridique antérieur.....	26
II-4.2 Le nouveau dispositif législatif.....	26
<b>3<sup>ème</sup> PARTIE : LE TERRITOIRE NUMERIQUE REGIONAL</b> .....	28
<b>III – 1 En direction des citoyens</b> .....	29
III-1.1 Ne laisser personne en dehors de la révolution numérique.....	29
III-1.2 Les Télé procédures.....	31
III-1.2.1 L'e-administration.....	31
III-1.2.2 Logiciels libres.....	31
III-1.3 Les TIC au service de la démocratie.....	31
<b>III – 2 En direction de la « connaissance »</b> .....	32
III-2.1 Enseigner, revivifier, conserver le patrimoine culturel régional.....	32
III-2.2 La francophonie.....	32
<b>III – 3 En direction de « l'économique »</b> .....	33
III-3.1 L'appropriation et l'intégration des TIC dans les PME-PMI et TPE.....	33
III-3.2 Le télétravail.....	33
<b>III – 4 Une maison régionale des TIC</b> .....	34
<b>ANNEXES</b> .....	35
Annexe 1 - Composition du groupe de travail.....	37
Annexe 2 - Liste des auditions.....	38
Annexe 3 - Lettre de saisine de Mr le Président du Conseil Régional en date du 25 septembre 2003.....	40
Annexe 4 - Courrier de Mr le Préfet de Région en date du 18 octobre 2005...	42

## INTRODUCTION

Les Tic révolutionnent l'organisation professionnelle, nos économies et notre quotidien. Le haut débit pour tous, le très haut débit pour les activités de production, de services et d'échanges, sont des enjeux sociaux et économiques essentiels pour les territoires et les populations de la région centre.

Aussi, il nous paraît légitime que la problématique *quelle desserte haut débit pour quel usage*, soit débattue dans le cadre du processus d'élaboration du SRDES. Toutefois, aborder cette question sous les seuls angles de l'économique et des infrastructures serait nous semble t-il une démarche limitative, au regard des potentialités et des enjeux des TIC.

Certes, la desserte haut débit, sa configuration, ses potentialités son coût d'utilisation sont des éléments importants de l'attractivité du territoire régional. Mais plus encore, l'environnement numérique constitue un facteur essentiel de dynamique sociale et économique. Il donne à la desserte haut débit toute sa pertinence.

Ainsi, Nicolas Curien dans son rapport sur la « Société de l'information » remis au CAE du Premier Ministre pointe la dimension du processus en cours en écrivant dans l'introduction de son étude: *«... les conséquences de la révolution numérique s'étendent au delà de la sphère de l'économie. Parce qu'elle transforme l'un des caractères les plus fondamentaux de l'humanité à savoir la communication, la révolution numérique surgit dans tous les domaines de l'activité humaine : bien sur l'économie et l'emploi mais aussi l'éducation, les pratiques culturelles, les relations sociales ou la santé. »*

Dès lors, et personne n'en doute, ces conséquences recourent pour une grande partie les compétences de la région institutionnelle. Notre région se doit d'en anticiper les effets sociétaux, dans le présent mais aussi en termes prospectifs, dans une stratégie politique au contenu clairement défini.

Et, si nous partageons la démarche affirmée par l'exécutif de placer la desserte haut débit au **service d'un projet politique fédérateur et partenarial de développement numérique du territoire**, nous souhaitons aussi que cette problématique soit abordée dans toute la transversalité quelle requiert, avec pour souci de resituer les Tic dans un rôle de dynamique sociale et économique qui sont les objectifs assignés au SRDES.

C'est dans ce cadre là, que le Cesr entend apporter sa contribution.

Il a inscrit sa réflexion dans le prolongement de celle initiée lors de l'élaboration du rapport : *"Une ambition pour la région centre : maîtriser son entrée dans la société de l'information"* adopté par le Cesr au cours de sa séance des 29 et 30 octobre 2001.

Depuis, le paysage des télécommunications s'est considérablement transformé sous les effets conjugués des politiques publiques, du marché, des stratégies des opérateurs et des progrès techniques des TIC.

Le cadre juridique réglementant le rôle et l'action des collectivités territoriales dans le domaine des télécommunications a été profondément modifié et "stabilisé" par la loi du 22 juin 2004 dite « Loi pour la confiance dans l'économie numérique ».

Le gouvernement, mais aussi les collectivités territoriales et pour ce qui nous concerne la Région Centre, ont conduit des politiques publiques visant à impulser les usages dans tous les secteurs de la société.

Le Réseau Régional à haut débit est opérationnel depuis le mois de janvier 2004. Les collectivités territoriales composantes de la région, départements, villes, agglomération etc. réfléchissent et travaillent à la réalisation de réseaux haut débit.

La généralisation de l'offre "haut débit" au travers de la technique ADSL conjugué à la baisse tarifaire et à l'extension par les opérateurs de télécommunications de leur couverture territoriale ainsi que l'apparition de nouveaux services, comme le "triple play" (Internet, téléphonie sur Internet et télévision), rendus possible par le haut débit, ouvrent un champ immense à la diffusion des usages. Ils en facilitent la démultiplication.

Pour cet ensemble de raisons, le groupe de travail a choisi de ne pas limiter sa réflexion aux seuls aspects économiques et des infrastructures mais d'étendre ses réflexions à d'autres domaines des usages des TIC.

Il présente une série de préconisations avec l'objectif de nourrir, en Région Centre, la réflexion collective sur les "usages" des Tic, conçus comme des outils au service d'une démarche créative de liens sociaux, d'intégration, de développement économique, et de structurations territoriales.

Le développement des usages en Région Centre devra prendre appui sur le réseau régional haut débit, virtuel ou physique, compris comme un instrument, parmi d'autres, au service de la transformation de l'information en connaissance, de la connaissance en action au service des citoyens.

**PREMIERE PARTIE**

**LA DIFFUSION DES TIC**

# Chapitre I : Evolution de la diffusion des TIC

Les statistiques qui permettent de mesurer l'évolution de la diffusion des TIC sont des statistiques nationales.

Depuis 1990, les pays de l'OCDE travaillent à l'adoption de concepts sur la base desquels des indicateurs d'équipement, d'intensité et d'impact pourraient être calculés et utilisés à l'élaboration d'études statistiques fines afin de mesurer l'évolution et la diffusion des TIC dans chacun d'entre eux et à des fins de comparaison internationales.

Ce travail d'élaboration, fruit d'une large coopération en France, de l'INSEE et des différents services d'études statistiques des ministères est régulièrement publié par le MINEFI au travers par exemple des tableaux de bord de l'innovation.

" La mission pour l'économie numérique", en collaboration avec le SESSI (Service des études et des statistiques industrielles) et le département des activités tertiaires de l'INSEE publie "le tableau de bord du commerce électronique". Son objectif est d'évaluer la progression en France des usages économiques de l'Internet dans les entreprises et dans les ménages afin de les comparer à celles des autres pays.

Le CREDOC, Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie, a réalisé en décembre 2004, sur commande de l'ART, une enquête « Conditions de vie et aspirations des français » sur le thème de « la diffusion des technologies de l'information dans la société française (2004) ».

En l'absence de statistiques régionales, nous avons tiré des éléments de comparaisons et d'analyses des différentes publications et études de la mission pour l'Economie Numérique, de l'INSEE, du CREDOC, de l'institut « Médiametrie ».

Ces éléments nous permettent d'appréhender le niveau de diffusion des TIC dans la société française tant au niveau des particuliers que des entreprises et de les situer par rapport à l'évolution mesurée en Europe et dans le Monde.

## I – 1 Dans le monde

Selon l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), le nombre d'internautes, c'est-à-dire, le nombre de personnes utilisant Internet à domicile, au travail ou sur les lieux publics, pourrait atteindre **700 millions dans le monde**.

En début d'année 2003, l'UIT estimait le nombre d'internautes à 600 millions dont 34 % en Asie, 29 % en Amérique du Nord, 28 % en Europe, 6 % en Amérique Latine.

Les grandes masses de populations "internaute" se trouvent aux **USA, 155 millions**, en **Allemagne 35 millions**, en **Chine 59 millions**, au **Japon 57 millions**, en **Corée du Sud 26 millions**.

Toutefois, les plus fortes densités d'internautes se constatent dans les petits pays de l'Europe du Nord (Islande, Suède, Pays-Bas et Finlande). L'Asie se distingue par son leadership dans plusieurs domaines : « l'Internet nomade » au Japon ou le « haut débit » en Corée du Sud.

Ces brèves informations soulignent que l'Internet est avant tout « l'affaire » des pays développés.

## I – 2 En Europe

### Le nombre d'internautes en Europe en 2005

(Population d'internautes à domicile)

Pays	Février	Mars	Avril
France	15.837.988	--	--
Allemagne	29.864.949	--	--
Espagne	8.824.941	--	--
Suède	4.492.010	--	--
Suisse	3.349.881	--	--
Royaume- Uni	24.800.954	--	--
Total	87.170.723	--	--

Source : Nielsen//NetRatings

Mis à jour le 21/03/2005

### Europe : nombre d'internautes actifs par pays

Pays	En millions	Date	Evolution
France	15.535.168	Décembre 2004	+ 14,3 %
	13.587.112	Décembre 2003	
Allemagne	29.520.339	Décembre 2004	+ 14,2 %
	25.862.552	Décembre 2003	
Espagne	8.215.010	Décembre 2004	+ 0,68 %
	8.159.440	Décembre 2003	
Suède	4.644.964	Décembre 2004	+ 0,56 %
	4.671.461	Décembre 2003	
Suisse	3.313.643	Décembre 2004	+ 8,0 %
	3.067.129	Décembre 2003	
Royaume-Uni	22.556.622	Décembre 2004	+ 12,9 %
	19.970.648	Décembre 2003	
Total	83.785.746	Décembre 2004	+ 11,2 %
	75.318.342	Décembre 2003	

Source : Nielsen//NetRatings

Mis à jour le 07/02/2005

## I – 3 Dans la société française

### I-3.1 Diffusion des TIC parmi la population, des progrès...

L'année 2004 marque une étape dans la diffusion des TIC dans la société Française. En effet, selon une enquête du CREDOC réalisée pour l'ART,

- 67 % des français possèdent un téléphone mobile,
- 56 % des français sont « familiarisés avec le micro-ordinateur »,
- 50% des français « se sont connectés à l'Internet ».

### I-3.1.1 Equipement des ménages micro-ordinateurs

- 53 % de la population de 12 ans et plus sont équipés de micro-ordinateurs. La progression de juin 2003 à décembre 2004 est de 5 points. De plus lorsqu'il y a un micro-ordinateur à la maison tout le monde s'en sert.

**Tableau 24**  
**Avez-vous un micro-ordinateur à votre domicile ?**

*(en %)*

	Juin 2003			Juin 2004		
	18 ans et plus	12-17 ans	Ensemble	18 ans et plus	12-17 ans	Ensemble
Oui, un seul .....	38	56	40	42	65	45
Oui, plusieurs .....	8	13	8	8	10	8
Non, aucun .....	54	31	52	50	25	47
Ne sait pas .....	0	0	0	0	0	0
<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

*Source : CREDOC, enquêtes sur les « Conditions de vie et les Aspirations des Français ».*

### I-3.1.2 Connexion Internet

- 56 % des français ont accès à l'Internet depuis le domicile ou du lieu de travail, la progression est de 7 points par rapport à juin 2003.
- **36 % de la population de 12 ans et plus, «dispose d'une connexion à Internet au domicile».**

Ces chiffres globaux traduisent une progression certaine de la diffusion des TIC dans la société française, ainsi qu'une progression des usages domestiques.

A ce sujet l'étude du CREDOC confirme que Internet et le micro-ordinateur sont des outils polyvalents.

### I-3.1.3 Usages

#### I-3.1.3.1 Des micro-ordinateurs

**Tableau 32**  
**Parmi les utilisations suivantes, désignez celles que vous pratiquez à domicile sur votre micro-ordinateur ?**

- Champ : personnes utilisant un micro-ordinateur à leur domicile -

*(en %)*

	Juin 2003			Juin 2004		
	18 ans et plus	12-17 ans	Ensemble	18 ans et plus	12-17 ans	Ensemble
Rechercher des informations .....	74	78	75	75	80	76
Echanger des messages (e-mail).....	64	47	62	64	55	63
Jouer à des jeux* .....	58	90	63	54	90	59
Ecrire du courrier, des articles, un journal personnel .....	70	43	66	59	44	57
Effectuer du travail pour votre activité professionnelle (ou vos études) .....	57	80	61	52	80	56
Classer vos photos numériques, les retoucher, les imprimer .....	Np	Np	Np	45	32	43
Gérer vos comptes, votre budget .....	46	10	40	44	4	38
Téléphoner en passant par Internet ..	Np	Np	Np	11	4	10

Source : CREDOC, enquêtes sur les « Conditions de vie et les Aspirations des Français ».

Lecture : 75% des 18 ans et plus utilisent leur micro-ordinateur pour rechercher des informations ; 11% l'utilisent pour téléphoner en passant par Internet.

Np : Non proposé cette année là.

\* En 2003, le libellé était « Jouer à des jeux, vous distraire ».

### *I-3.1.3.2 Internet*

- « Téléchargement gratuit de musique, de vidéo ou de logiciels » : 31 % des internautes ont utilisés les réseaux qui permettent de télécharger gratuitement de la musique, de la vidéo ou des logiciels. Cela représente 8,5 millions de personnes.
- Messagerie instantanée : 39 % des internautes utilisent la messagerie instantanée, le Chat.
- Recherche d'informations : 93 % des internautes recherchent des informations sur Internet.
- Courriel : 83 % des internautes utilisent les courriels.

L'enquête du Credoc précise que :

- 38 % de la population, considère qu'Internet est un bon outil pour se faire des amis ou entretenir des relations,
- 68 % de la population, considère qu'Internet est un bon outil pour accomplir des formalités administratives ou fiscales,
- 56 % de la population, considère qu'Internet est un bon outil pour faciliter la vie,
- 60 % de la population, considère qu'Internet est un bon outil pour se distraire,
- 47 % de la population, considère qu'Internet est un bon outil pour suivre des formations.

### I-3.2... mais, des inégalités demeurent...

Le détail de l'étude du CREDOC montre des disparités et des inégalités réelles.

#### I-3.2.1 Inégalités sociales d'accès à l'outil informatique et à Internet

L'INSEE, dans le n° 1011 d'INSEE Première de mars 2005, confirme l'étude du CREDOC et la complète.

De cette étude de l'INSEE, il ressort **qu'un FOYER sur deux ne possède pas d'ordinateur à la maison et que 2 FOYERS sur trois n'ont pas accès à Internet à la maison.**

De plus, l'étude du CREDOC fait ressortir les causes des inégalité d'accès à l'outil informatique et à Internet, l'âge, le niveau d'étude et les revenus :

- 95 % des adolescents utilisent un micro-ordinateur, seulement 5 % des plus de 70 ans. Il convient de souligner que la présence d'enfants dans un ménage est un facteur incitatif à l'équipement,
- 84 % des diplômés du supérieur utilisent un micro-ordinateur seulement 15 % des non diplômés, un faible niveau d'étude est un frein à l'équipement et à son utilisation,
- 94 % des cadres supérieurs utilisent un micro-ordinateur, seulement 46 % des ouvriers et 29 % des femmes au foyer,
- 85 % des hauts revenus utilisent un micro-ordinateur, seulement 35 % des bas revenus. L'écart est plus important encore pour les connexions à Internet, 85 % des hauts revenus se connectent pour 30 % des bas revenus.

**Tableau 28**  
**Taux d'équipement en micro-ordinateur**

<i>(en %)</i>		2003	2004	Evolution 2003 – 2004
Sexe	. Homme .....	51	56	+ 5
	. Femme .....	46	50	+ 4
Age	. 12 - 17 ans.....	<b>69</b>	<b>75</b>	+ 6
	. 18 - 24 ans.....	<b>65</b>	<b>64</b>	- 1
	. 25 - 39 ans.....	<b>59</b>	<b>65</b>	+ 6
	. 40 - 59 ans.....	<b>53</b>	<b>61</b>	<b>+ 8</b>
	. 60 - 69 ans.....	21	24	+ 3
	. 70 ans et plus .....	9	8	- 1
Diplôme	. Aucun, Cep.....	17	21	+ 4
	. Bepc.....	46	49	+ 3
	. Bac.....	<b>59</b>	<b>61</b>	+ 2
	. Diplôme du supérieur.....	<b>77</b>	<b>78</b>	+ 1
	. Individu âgé de 12 à 17 ans.....	<b>69</b>	<b>75</b>	+ 6
Profession	. Indépendant.....	<b>55</b>	<b>70</b>	<b>+ 15</b>
	. Cadre supérieur.....	<b>82</b>	<b>85</b>	+ 3
	. Profession intermédiaire .....	<b>72</b>	<b>74</b>	+ 2
	. Employé.....	<b>55</b>	57	+ 2
	. Ouvrier.....	42	46	+ 4
	. Reste au foyer .....	32	40	<b>+ 8</b>
	. Retraité.....	14	18	+ 4
	. Elève – étudiant .....	<b>68</b>	<b>73</b>	+ 5
Revenus mensuels du foyer	. Inférieurs à 900 €.....	26	30	+ 4
	. Compris entre 900 et 1 500 €.....	33	37	+ 4
	. Compris entre 1 500 et 2 300 €.....	48	52	+ 4
	. Compris entre 2 300 et 3 100 €.....	<b>66</b>	<b>65</b>	- 1
	. Supérieurs à 3 100 €.....	<b>82</b>	<b>82</b>	=
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	41	48	<b>+ 7</b>
	. De 2 000 à 20 000 habitants.....	47	52	+ 5
	. De 20 000 à 100 000 habitants.....	39	44	+ 5
	. Plus de 100 000 habitants .....	52	55	+ 3
	. Paris et aggl. parisienne .....	<b>64</b>	<b>65</b>	+ 1
<b>Ensemble de la population .....</b>		<b>48</b>	<b>53</b>	<b>+ 5</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », juin 2003.

Lecture : en 2004, 64 % des 18-24 ans disposent d'au moins un micro-ordinateur à leur domicile, contre 24 % des sexagénaires.

### I-3.2.2 Inégalités territoriales d'accès au haut débit

Aujourd'hui, chez les particuliers, **plus d'une connexion Internet sur deux, est à haut débit (55 % exactement)**, si l'on en croit les déclarations. D'ailleurs, selon l'ART, le nombre d'abonnements à haut débit fait plus que doubler chaque année. Il y a bien une attirance de la population pour les connexions à grande vitesse et à grande capacité. D'après les enquêtés, **92 % des connexions à haut débit reposent sur l'ADSL, et seulement 7 % passent par le câble**. Les autres moyens, tels que le satellite ne dépasseraient pas, toujours selon les déclarations des enquêtés, 1 % des connexions à haut débit.

La caractéristique principale est que le nombre d'abonnés connectés à domicile à l'Internet rapide augmente de façon générale.

En France, la croissance du parc Haut Débit est parmi la plus importante en Europe. Selon l'ART, le parc haut débit atteint 5,5 millions d'abonnés au troisième trimestre 2004. L'augmentation du nombre d'accès à haut débit se poursuit à un rythme de près de 12 % par trimestre.

*Pour autant l'inégalité d'accès à l'Internet rapide est considérable, 24 % seulement des internautes en zone rurale disposent d'une connexion haut débit, contre 75 % des habitants de l'Île de France.*

*Il y a là un paradoxe, le haut débit pourrait être un facteur de réduction de la fracture numérique, du fait même de la rapidité et du confort d'utilisation qu'il procure et des usages qu'il permet. Faut il encore qu'il soit disponible sur l'ensemble du territoire.*

I-3.3... et des freins au développement de l'informatique et d'Internet persistent.

Selon le CREDOC, 62 % de la population estiment que le prix des micro-ordinateurs est le principal frein à la diffusion de ce produit, ainsi que la complexité d'utilisation (41 %). Les prix d'abonnement à Internet, notamment au Haut débit ne sont plus cités comme « le principal frein à l'utilisation d'Internet ». Par contre, « 16 % des enquêtés pensent que le prix des équipements nécessaires pour se connecter est un frein à la diffusion de ce média », ainsi que la complexité et le nécessaire effort d'adaptation qui demande du temps pour se familiariser avec les outils et Internet.

### I-3.4 Diffusion des TIC dans les entreprises

Le SESSI indique dans ses études statistiques, qu'à la fin de l'année 2002, la quasi-totalité des entreprises industrielles de 20 salariés et plus est équipée en micro-ordinateur, que plus de 95 % d'entre elles sont connectées à l'Internet et que près de 90 % utilisent le courrier électronique. Seules les entreprises de moins de 10 salariés conservent encore une marge de progression.

Le tableau ci-dessous précise le niveau d'équipement par secteur et par taille d'entreprise.

**L'équipement en TIC, par secteur et par taille d'entreprise**

en % des entreprises		L'équipement en TIC, par secteur et par taille d'entreprise										
		connexion à l'Internet	Courrier électronique	site sur la Toile	en propre	échanges de données informatisées EDI	réseau intranet	réseau extranet	Progiciel ERP	logiciel Groupware	logiciel datamining	visioconférence
G1	Prod. de combustibles et de carburants	100	97	55	68	68	21	73	32	29	31	8
G2	Prod. et distrib. d'eau, de gaz et d'élect.	100	94	66	59	62	14	69	25	32	9	41
C3	Pharmacie, parfumerie et entretien	96	94	58	52	54	19	64	26	23	28	14
E3	Ind. des équipements élect. et électron.	100	95	68	41	50	17	61	21	12	17	10
E1	Const. navale, aéronautique et ferrov.	98	95	59	47	41	14	65	17	20	13	9
F4	Chimie, caoutchouc et plastiques	98	94	56	52	44	13	63	18	16	16	5
F6	Ind. des composants élect. et électron.	97	92	63	42	43	11	66	12	16	15	3
C2	Edition, imprimerie, reproduction	99	93	58	38	46	19	46	15	13	5	9
D0	Industrie automobile	92	82	50	43	45	12	53	20	14	19	8
C4	Industries des équipements du foyer	94	87	59	43	28	6	44	12	10	9	6
F5	Métallurgie et transf. des métaux	96	91	52	45	27	5	52	12	9	6	2
F3	Industries du bois et du papier	96	90	52	33	31	10	48	10	14	8	2
E2	Industries des équipements mécaniques	97	88	56	41	27	6	47	11	7	7	5
F1	Industries des produits minéraux	89	86	39	37	35	8	46	11	13	6	8
F2	Industrie textile	87	82	49	44	28	10	48	9	10	3	1
C1	Habillement, cuir	92	86	52	43	18	4	37	9	8	5	3
	Industries agroalimentaires	87	84	35	60	33	7	49	14	13	6	4
	<b>Industrie (hors IAA)</b>	<b>96</b>	<b>90</b>	<b>55</b>	<b>43</b>	<b>34</b>	<b>9</b>	<b>52</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>5</b>
	dont :											
	PMI de 20 à 249 salariés	95	89	55	40	30	7	49	11	8	5	4
	PMI de 250 à 499 salariés	100	99	62	72	73	21	74	29	30	37	13
	Grandes entreprises de plus de 500 salariés	100	100	54	84	91	44	79	55	59	70	30

Champ : entreprises industrielles de 20 salariés et plus

Sources : Sessi et Scées - enquêtes TIC et commerce électronique 2002

Les secteurs sont classés par ordre décroissant d'utilisation des TIC ; l'ordre est calculé sur la moyenne des taux de diffusion des différentes technologies

#### I-3.4.1 Les PME

L'enquête de conjoncture annuelle de BNP - Paribas Lease Groupe (BPLG), dresse pour 2004 un bilan plutôt positif de l'utilisation des TIC par les PME françaises. Ce bilan fait apparaître que:

"Le Parc informatique est resté stable en 2004. 99 % des PME sont équipées. Le niveau d'équipement varie selon les secteurs d'activités.

- Les Services et l'Industrie sont les plus équipés avec une moyenne de 12 ordinateurs par entreprise.
- Le Commerce, fait apparaître un décalage entre l'activité de gros avec une moyenne de 11 ordinateurs et l'activité de détail avec une moyenne de 6 ordinateurs par entreprise.
- Le BTP et les Transports sont les moins bien équipés avec respectivement une moyenne de 5 et 4 ordinateurs par entreprise.

71 % des PME ont relié en réseau leur ordinateur. Les pourcentages varient en fonction de la taille des PME. Le pourcentage de réseau est d'autant plus élevé que la taille de la PME est importante.

"La sécurité et la fiabilité des systèmes sont des préoccupations majeures des dirigeants d'entreprises. Elles passent avant les avancées technologiques. Selon l'enquête, 14 % des PME ont été victimes d'une panne liée à un virus, occasionnant la perte d'au moins une journée de travail et 19 % des PME ont été victimes d'une panne de matériel, occasionnant la perte d'au moins une journée de travail.

"Les PME utilisent toujours mieux l'outil Internet. Celui-ci est omniprésent. En effet, seulement 7 % des PME résistent à Internet. Le taux de connexion est de 93 %. Il est stable depuis 3 ans; L'enquête précise que le taux de pénétration est assez homogène selon les régions. Tous les usages d'Internet progressent. 84 % des PME utilisent la messagerie électronique, 77 % effectuent des recherches professionnelles sur le Web, 67 % intègrent l'Internet dans leur relations clients/fournisseurs, 68 % consultent les comptes ou réalisent des opérations bancaires, 59 % des PME consultent des sites de réservation d'hôtels, de transports, la proportion augmente avec la taille de l'entreprise, 29 % des PME utilisent des sites de vente et d'achat de matériel, 12 % des PME utilisent des sites d'enchères professionnelles, enfin 35 % utilisent des sites de recrutement.

"Le véritable "décliv" est, selon l'enquête, l'augmentation du nombre de "sites Internet". L'augmentation est de 3 % par rapport à 2003, passant de 52 à 55 %. Cette proportion augmente avec la taille de l'entreprise. De plus les sites sont mis à jour, "fournis et identifiables". Ils évoluent du site "vitrine" vers le site "opérationnel" avec pour objectif de fournir des services aux clients et aux fournisseurs, de faciliter les commandes et réservations (15 % offrent la prise de commande en ligne sur leur site); 34 % des entreprises disposant d'un site déclarent aussi réaliser des ventes via Internet. L'enquête précise que "les ventes par Internet sont une réalité pour 43 % des PME de 6 à 9 salariés". Cela traduit une "dynamique du commerce électronique pour les plus petites PME ».

Toutefois les différentes enquêtes internationales montrent que les PME françaises sont en retard dans l'adoption et l'utilisation des TIC par rapport aux entreprises d'un nombre important des pays de l'UE notamment les pays scandinaves et l'Allemagne, qui arrivent en tête avec plus de 95 % de PME-PMI de 10 à 49 salariés connectés à Internet pour 82 % en France.

A noter que les connexions des PME-PMI françaises à l'Internet haut débit progresse assez rapidement en France.

#### I-3.4.2 Les « petites » PME

Le rapport 2004 de « *e-business W@tch* », commandé par la Commission européenne pour suivre l'évolution sectorielle de l'équipement en TIC, souligne le net écart qui persiste entre les petites PME (moins de 50 salariés) et les autres PME ou les grandes entreprises européennes en matière d'équipement ou d'utilisation des technologies de l'Internet. Seulement 31 % des petites PME (moins de 50 salariés) ont mis en place un réseau intranet, contre 55 % des moyennes PME (50 à 249 salariés) et 72 % des grandes entreprises (plus de 250 salariés). Le rapport souligne également que seulement 66 % des petites PME (moins de 50 salariés) disposent d'un site en propre, contre 78 % pour les PME (de 50 à 249 salariés) et 91 % pour les grandes entreprises.

### I-3.4.3. Les TPE

Dans son baromètre de conjoncture des TPE, « Vague 17, janvier 2005 », « Ifop Fiducial » donne des indications précieuses sur la diffusion des TIC dans les TPE.

Nous retiendrons 4 critères : les évolutions du taux d'équipement, d'informatisation selon la taille, des usages informatiques, des usages d'Internet.

- a. Le taux d'équipement : **l'informatisation** a progressé de 19 points de 2001 à 2005 (janvier) pour atteindre 79 %, **l'accès à Internet** atteint 65 % (+ 25 points). Le nombre **de sites Internet** n'est que de 27 % (+ 12 points).
- b. Le taux d'informatisation selon la taille : le niveau d'informatisation se situe entre 71 et 97 % selon la taille de l'entreprise ; la progression est notable dans les entreprises de 0 salarié + 12 points, de 1 à 2 salariés + 7 points, de 3 à 5 salariés + 3 points, de 6 à 9 salariés + 7 points, elle est nulle mais à 95 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés.
- c. Les usages de l'informatique sont centrés sur les projets de devis, le courrier (88 %), les factures/commandes (82 %), la comptabilité (76 %), la gestion quotidienne (75 %), la paye (26 %).
- d. Les usages d'Internet : ce sont les consultations des sites professionnels qui arrivent en tête (93 %), suivi de la messagerie, des recherches d'informations générales et administratives.

### I-3.5..Achat en ligne (B to C)

Selon les auteurs du « Tableau de Bord du Commerce Electronique (décembre 2004) », les achats en lignes, confidentiels au départ, deviennent un phénomène de société. En effet, au mois de juin 2003, 36 % des internautes de plus de 18 ans déclarent avoir effectué un achat en ligne. Cela représente 7,5 millions d'acheteurs.

Ils font deux constats intéressants :

- o La relation entre l'ancienneté dans l'utilisation d'Internet et l'achat en ligne. 69 % des internautes qui déclarent avoir effectué un achat en ligne, déclarent aussi utiliser Internet quotidiennement.
- o L'importante hausse de l'achat en ligne.  
Au cours de l'année 2003, l'achat en ligne a connu une hausse 2,5 fois plus rapide que la hausse d'internautes. La croissance est plus marquée pour les femmes (+ 65 %), les personnes âgées de 50 ans et plus (+ 80 %) et les clients de province (+ 61 %).

La confiance dans l'achat en ligne progresse. En juin 2003, 41 % des internautes font confiance dans l'achat en ligne contre 31 % en juin 2002.

Trois catégories d'acteurs se partagent l'activité de vente en ligne aux particuliers :

- o Les entreprises nées de la nouvelle économie, telle Amazone,
- o Les producteurs industriels et prestataires de services (Apple, SNCF, PMU),
- o Les entreprises à forte notoriété du secteur de la distribution en magasin ou par correspondance (FNAC, DARTY, CARREFOUR, La REDOUTE, Les 3 SUISSSES).

Toutefois le nombre d'acheteurs régulier est limité. Et le « B to C » ne représente encore que 2 % du commerce de détail.

## Chapitre II : Observer l'évolution de la diffusion des TIC en région Centre

**A défaut de statistiques régionales**, les éléments repris ci-dessus sont issus de statistiques nationales.

L'hypothèse selon laquelle la région Centre, compte tenu de son profil, se retrouve dans ces statistiques est plausible. Mais est-elle suffisante pour impulser une politique de développement du territoire numérique en prenant en compte l'ensemble des facteurs socio-économiques et de décider des correctifs éventuels ? Nous ne le pensons pas !

### **PRECONISATION DU CESR :**

Il nous paraît nécessaire, pour l'exécutif régional mais aussi pour l'ensemble des acteurs socio-économique, de disposer d'un **instrument de mesure** permettant de dresser un bilan annuel de l'évolution de la diffusion des TIC en région Centre.

Cet instrument de mesure pourrait être construit sur une série d'indicateurs permettant d'appréhender et d'analyser les tendances concernant : la population de la région centre, les départements, les communes voire les pays, les entreprises, le haut débit, la téléphonie mobile, la TNT, les points d'accès publics à Internet (les EPN), le tourisme, l'éducation, la formation, la recherche, la santé, la culture, les entreprises du secteur TIC, l'administration électronique.

Ce type de batterie d'indicateurs existe déjà et elle est utilisée par des régions (Aquitaine), ainsi que dans le cadre du *projet Sensitic 2* - programme Interreg II C. Il est donc possible d'en vérifier l'intérêt et l'efficacité.

Sa construction et la collecte des données devraient être envisagées en partenariat avec les collectivités territoriales infra régionale, les chambres consulaires, les instituts publics de statistiques, les différents instituts qui travaillent sur ces questions.

Enfin cet outil devrait répondre à des critères scientifiques incontestables et aux besoins de comparaisons interrégionales et européennes.

Aux côtés des outils de mesures quantitatives, il est nécessaire, pour anticiper les politiques publiques, de disposer d'instruments d'observations des conséquences sociétales de la diffusion des TIC et de leurs usages dans la société régionale.

Un tel observatoire pourrait être constitué en partenariat avec les laboratoires universitaires en science sociale notamment, des Universités de la Région.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **LA COUVERTURE NUMERIQUE REGIONALE**

# Chapitre I : Etat des lieux et évolutions

Au travers des différents CIADT numériques l'Etat a fixé le cadrage, les étapes et les objectifs à atteindre en matière de territoire numérique.

## I – 1 Les objectifs globaux du CIADT du 14 septembre 2004

Il dresse deux constats majeurs.

a. L'existence de disparités territoriales :

« Au 15 juin 2004, près de 20 000 communes, soit plus de deux fois plus qu'à la fin de 2002, avaient **totalemment ou partiellement** accès à des connexions permanentes à Internet, qui touchaient 50 millions de Français, soit 83 % de la population.

Il reste que l'on est loin des 36 000 communes françaises et que **de larges zones ne bénéficient pas encore du haut débit**, en particulier les communes rurales et les quartiers éloignés des répartiteurs téléphoniques. » (CIADT du 14-09-2004)

b. La nécessité de renforcer le haut débit :

« **La technologie haut débit la plus répandue, l'ADSL, est insuffisante** lorsqu'il s'agit de satisfaire les besoins d'utilisateurs exigeants, notamment les entreprises.

L'évolution vers le très haut débit, qui nécessite la présence de fibres optiques, suppose une politique soutenue d'aménagement numérique du territoire pour compléter la couverture assurée par le jeu de la concurrence entre les réseaux et entre les technologies. » (CIADT du 14-09-2004)

Aussi, le CIADT fixe comme objectifs :

« D'affiner les objectifs du Gouvernement, dans le cadre du cap défini pour 2007, pour mieux tenir compte des spécificités et de la taille des communes. Même avec un taux de couverture de 95 % de la population, 15 000 communes ou parties de communes françaises ne seraient en effet pas couvertes en terme de territoire.

### I-1.1 Un cap pour la fin 2005

- La couverture en haut débit à 500 kbits/s devra concerner au moins 95 % de la population nationale et 70 % de la population de chaque département.
- 85 % de nos concitoyens devront avoir accès à l'Internet à 2Mbits/s.

### I-1.2 Des objectifs pour la fin de 2007

- Dans les principales zones d'activité, notamment les pôles de compétitivité, les entreprises devront pouvoir bénéficier, à un coût acceptable, d'offres à 100 Mb/s.
- Chaque commune devra disposer d'offres de connexion permettant à 80 % de ses habitants d'accéder à l'Internet à 2Mbits et aux services associés tels que l'accès au téléphone ou à la télévision sur Internet et, lorsque la densité de la population ou l'importance de l'activité

économique le permettent, d'un accès à tous les services à haut débit, notamment des accès à 5 Mbit/s.

- Les petites communes isolées devront pouvoir bénéficier d'au moins une connexion Internet à la mairie et dans un autre point de la commune - école, commerce- pour permettre notamment **à leurs habitants d'accéder aux services publics en ligne** ».

## I – 2 La couverture territoriale régionale, état des lieux et évolutions

### I-2.1 « Les zones blanches » en région Centre

Le recensement des communes non couvertes ou partiellement couvertes par le réseau haut débit ADSL, n'est pas terminé. C'est un travail complexe.

Il faut avoir constamment à l'esprit que la technique ADSL utilise les fils de cuivre des lignes téléphoniques.

Deux aspects doivent être pris en compte :

- i. L'aspect technologique : il faut recenser les lignes qui présentent un affaiblissement du signal du fait de la longueur de la ligne (lignes éligibles et lignes non éligibles c'est-à-dire capables de supporter l'ADSL). Des améliorations technologiques permettent de réduire le nombre de lignes non éligibles. France Télécom réalise ce travail de recensement ainsi que les améliorations technologiques nécessaires. Ensuite plusieurs cas de figures peuvent se présenter, soit toutes les lignes sur la commune sont éligibles, soit certaines lignes ne peuvent pas l'être. Dans ce cas il faut mettre en œuvre des technologies de substitutions, Wifi, Wimax, etc. pour apporter le haut débit jusqu'à l'abonné.
- ii. Les aspects liés aux investissements et à leurs coûts pour amener, par des technologies de substitutions -voir ci-dessus- le haut débit aux usagers dont les lignes restent inéligibles à l'ADSL.

### I-2.2 Le haut débit

*En ce qui concerne le haut débit, la concurrence entre les différents opérateurs est cantonnée « dans les villes principales de la Région » (source : Services de la Région Centre).*

France Télécom envisage un déploiement de son réseau ADSL en 512 k qui couvrirait fin 2006, 98 % de la population.

2 % de la population de la Région Centre ne pourra accéder à l'ADSL.

### I-2.3 Le très haut débit

*Concernant le très haut débit, « les opérateurs concurrents à France Télécom restent concentrés dans les zones urbaines ou à proximité des infrastructures ferroviaires, autoroutières, fluviales et plus récemment des réseaux de transport d'électricité offrant des capacités optiques accessibles ». Ils peuvent soit utiliser ou mettre en œuvre des infrastructures indépendantes de France Télécom, soit utiliser le réseau haut débit de France télécom au travers des procédures de dégroupages (Source : Service de la Région Centre).*

Quant à France Télécom, il « prévoit pour fin 2006 la desserte en très haut débit de l'ensemble des zones d'activités majeures de la région, identifiée au nombre de 5 dans le Cher, 13 en Eure et Loir, 9 dans l'Indre, 14 en Indre et Loire, 9 en loir et Cher et 16 dans le Loiret » (Source : Services de la Région Centre).

Resteront des zones d'activités qui ne seront pas équipées en très haut débit.

## I-2.4 Les initiatives territoriales

A cet état des lieux s'ajoutent les initiatives des collectivités territoriales, villes département, dont les objectifs affichés visent à atteindre la couverture de 100% de la population et la totalité des zones d'activités, au travers de la mise à disposition de fourreaux ou de fibres noires, ou au travers de réseaux permettant l'accès au client final en régie en délégation de service public.

## I - 3 Le réseau régional Haut débit : desserte et organisation

### I-3.1 La desserte actuelle

Le réseau régional est opérationnel depuis janvier 2004.

Il dessert 234 sites sur les 2000 envisagés.

Les sites desservis sont (source : GIP RECIA) :

- ④ Les 9 sites du Conseil régional,
- ④ Les établissements d'enseignement secondaires,
  - 2 lycées privés sous contrat,
  - 50 lycées catholiques et lycées agricoles catholiques,
  - 21 lycées agricoles publics,
  - 95 lycées publics,
- ④ 45 établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- ④ 12 sites du rectorat.

### I-3.2 Une desserte limitée par la contrainte de l'Etat (cf. annexe n°4)

Il convient de rappeler que le Préfet de Région avait assigné devant le tribunal Administratif le marché public passé par la région au motif que celle-ci ne pouvait se substituer à une collectivité territoriale infra. Le Préfet de région a retiré son action en référé mais contraint la région à refuser toute demande qui ne correspond pas aux strictes compétences de la Région. De ce fait une série de demande émanant des villes, du secteur de la santé mais aussi des services de l'Etat, ne peuvent être satisfaites. Dans le même temps l'Etat accepte la connexion, sur le réseau régional, des services du rectorat qui ne sont pas de la compétence de la région.

### I-3.3 Maître d'ouvrage et maître d'œuvre

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la région, la maîtrise d'œuvre par le GIP RECIA. La région assure la totalité du financement pourtant inscrit au CPER pour un montant de 28,20 Millions d'€.

### I-3.4 Le GIP RECIA

Le groupement d'intérêt public pour le réseau régional de télécommunication à haut débit a été constitué en Juillet 2003.

- a. Les membres : l'Etat, la Région Centre, l'Université d'Orléans, l'Université de Tours, l'Association pour la promotion des TIC.
- b. Objet :
  - i. Constituer un centre de ressource et de compétence technique régional pour promouvoir la société de l'information en région centre.

- ii. Assurer la mise en œuvre et le développement de services et applicatifs TIC dans le champ de l'éducation et dans le champ des services publics.

### I-3.5 Comparaison interrégionale : tableau

## État de lieux : les réseaux régionaux

Région	Lycée - Enseignement Sup - Recherche	Collèges - Hopitaux - Autres	nombre de sites	Pilotage opérationnel de l'AO (R = Région - A = autres)	contribution annuelle Région	part Région	total	moyenne par habitant/total	moyenne par habitant/région
Alsace	ESR		26	A	0,1	50%	0,2	0,1	0,05
Aquitaine	LESR	CA	270	R	1,1	80%	1,4	0,5	0,4
Auvergne	LESR	C H A	200	R	1	50%	2,0	1,5	0,75
Basse Normandie	LESR	CA	370	R	1,3	90%	1,4	1	0,9
Bourgogne	LESR	H	60	R	1,1	59%	1,9	1,1	0,649
Bretagne	LESR	C H A	500	R	5	56%	8,9	3	1,68
<b>Centre</b>	<b>LESR</b>	<b>A</b>	<b>234</b>	<b>R</b>	<b>3</b>	<b>100%</b>	<b>3,0</b>	<b>1,15</b>	<b>1,15</b>
Champagne Ardenne	LESR	HA	210	R	2,7	100%	2,7	2	2
Franche-Comté	LESR	C H A	200	R	1,1	45%	2,4	2,2	0,99
Haute Normandie	LESR	C H A	300	A	0,5	50%	1,0	0,6	0,3
Ile de France	ESR		200	A	3	30%	10,0	0,9	0,27
Languedoc Roussillon	LESR	HA	200	R	0,8	50%	1,6	0,6	0,3
Limousin	ESR		40	A	0	50%	0,0	0,1	0,05
Lorraine	LESR		320	R	0,3	25%	1,2	0,4	0,1
Midi-Pyrénées	LESR	A	370	R	2,5	67%	3,7	1,4	0,938
Nord Pas de Calais	LESR		250	A	0,3	21%	1,4	0,4	0,084
PACA	LESR	CA	100	R	3,4	53%	6,4	1,4	0,742
Pays de Loire	LESR	CHA	200	R	4,8	72%	6,7	2	1,44
Picardie	LESR	C A	420	R	1,8	100%	1,8	1	1
Poitou-Charentes	LESR		80	A	0,7	30%	2,3	1,3	0,39
Rhône-Alpes	LESR	C A	1200	R	3	73%	4,1	0,4	0,292
<i>moyenne</i>			273,8		1,8	60%	3,1	1,1	0,7

(Source : GIP-RECIA).

Ce tableau réalisé pour l'ARCEP (anciennement ART) est éloquent. Il dresse la liste des réseaux régionaux, des connexions réalisées sur ces réseaux.

On constate que dans certaines régions, les collèges, les hôpitaux, hors compétences régionales sont connectés aux réseaux régionaux.

On constate également, que 3 régions seulement dont la région Centre supportent la totalité du coût du financement du réseau. Cela explique que la région Centre se situe au dessus de la moyenne du coût par habitant.

## Chapitre II. Les problématiques

Il est nécessaire de distinguer et de traiter différemment :

- 1) Le niveau de couverture territoriale haut débit et très haut débit pour le grand public et les entreprises,
- 2) Le réseau Régional Haut débit qui lui reste limité aux communautés publiques.

### II – 1 Le niveau de couverture territoriale haut et très haut débit

Le haut débit pour le grand public, et le très haut débit, indispensable pour les entreprises, sont des enjeux essentiels pour l'attractivité, l'aménagement du territoire, et répondre aux besoins socio-économiques.

#### ▪ Le haut débit : qu'est-ce que c'est ?

Il n'existe pas de définition officielle du « haut débit » : certains retiennent comme débit « plancher » les performances de 2 mégabits/seconde, et la fonctionnalité d'accès permanent à un coût forfaitaire. Mais cette approche est très fluctuante. Les hauts débits d'aujourd'hui ne sont pas ceux de demain. Le haut débit des uns n'est pas suffisant pour d'autres. Et les hauts débits montants (de l'utilisateur vers le réseau) ne sont pas les hauts débits descendants (le téléchargement de fichiers vers les usagers). En fait, la notion de haut débit est évolutive et dynamique. Elle dépend des usages que l'on souhaite en faire : quelques centaines de kilobits/seconde suffisent pour adresser un e-mail sans fichier volumineux attaché, alors que regarder un film sur Internet avec une qualité télévisuelle exige un débit d'au moins 1 mégabit/seconde.

Le CIADT, dans l'énoncé de ses objectifs fait une distinction entre le haut débit pour les particuliers et le très haut débit pour les entreprises.

Elle est fondée, pour le haut débit sur une fourchette d'un débit plancher de 512 k à 2 Mégas, distribuée par la technique ADSL qui utilise les fils de cuivre du téléphone. Le très haut débit lui débutant à 2 Mégas et plus.

C'est une distinction appelée à évoluer voire disparaître du fait même de la dynamique des technologies numériques. En effet les innovations technologiques sont liées entre elles. La diffusion de l'une facilite l'apparition de l'autre.

La diffusion de la technologie ADSL a facilité le développement des usages. Le développement de nouveaux usages exige des débits plus élevés, etc...

C'est ainsi que l'ADSL a permis le « triple play » c'est-à-dire le Téléphone sur Internet, l'Internet, la Télévision.

Les progrès dans la réception de l'image et des écrans, permettent sur un écran unique d'assister à une rencontre sportive et d'organiser, au même instant, une vidéo conférence entre amis regardant la rencontre sportive dans des lieux différents. Mais il faut les débits correspondants.

Il en va de même avec les progrès de l'ADSL. Ils permettent, sous certaines conditions de proximité des répartiteurs téléphoniques, la livraison chez l'abonné, des débits de 15 voire 20 Mégas. Les offres sont déjà sur le marché, notamment en zones urbaines.

Les risques d'aggravations des inégalités territoriales sont donc réels, car les niveaux de débits utiles aujourd'hui, seront très rapidement dépassés, voire rendus obsolètes par la diffusion d'usages exigeants en très haut débit.

De plus les prémisses d'une utilisation de masse de certains usages, tirés notamment par les services publics en lignes - l'exemple de la croissance subite du nombre de télé déclaration d'impôts en témoigne – qui concerne le grand public mais aussi les TPE, les PME et PMI, exige une couverture haut débit maximale, **et confère au haut débit un rôle de service public.**

D'ailleurs, le CIADT fixe la quasi obligation pour les « petites communes isolées...de pouvoir bénéficier d'au moins une connexion Internet à la mairie et dans un autre point de la commune -école, commerce- pour permettre notamment à leurs habitants d'accéder aux services publics en ligne ».

Il en va de même pour le très haut débit.

Son utilité pour la vie de l'entreprise n'est plus à démontrer.

Il est un facteur indéniable d'attractivité des territoires. Son existence ou non peut être aussi un facteur de déséquilibres et de concentration au travers des phénomènes de localisation/délocalisation qu'il peut générer.

#### ▪ **La question centrale de l'égalité d'accès pour toutes et tous**

Dans son rapport "*Une ambition pour la région Centre: maîtriser son entrée dans la société de l'information*" adopté par le Cesr au cours de sa séance des 29 et 30 octobre 2001, le CESR affirmait le principe selon lequel les politiques publiques devaient assurer la garantie d'accès de toutes et de tous à l'information, que cette garantie est indissociable des conditions d'accessibilité aux réseaux offertes et du coût des outils d'accès.

Cette affirmation reposait sur le fait incontestable que l'information et la communication sont des droits fondamentaux des individus, que la communication et l'information ne sont pas des marchandises mais des biens publics caractérisés en économie par la non - exclusivité et la non - rivalité.

D'ailleurs on ne peut que regretter, que l'accès à Internet, ne soient pas considérés avec la téléphonie mobile, comme des éléments constitutifs du service universel qui englobe pour l'instant la téléphonie fixe (le CESR l'avait demandé à propos de la téléphonie mobile).

Le stade actuel du développement technologique des TIC et de l'Internet, les progrès réalisés dans la diffusion du haut débit, l'extension des usages et notamment des usages dans le domaine des services publics en ligne, alors même que les inégalités d'accès, sociales et territoriales perdurent, renforcent la nécessité d'apporter à la question centrale de l'égalité d'accès aux réseaux de communications et d'information des réponses positives. Cela pose inéluctablement la question de l'ampleur de la couverture territoriale.

En région Centre, la couverture territoriale est de ce point de vue, insatisfaisante – un nombre important de communes ne sont pas couvertes - au regard des enjeux socio-économique et d'aménagement du territoire que portent le haut et le très haut débit.

#### ***LA COUVERTURE EN HAUT DEBIT DE 100% DE LA POPULATION ET DES ZONES D'ACTIVITES, EST DONC UNE NECESSITE ET UN OBJECTIF À ATTEINDRE.***

Des collectivités territoriales infrarégionales se sont engagées sur cette voie. Elles communiquent sur cette nécessité. Les expériences sont en cours de mise en œuvre. Il est donc difficile, à ce jour, d'en tirer des enseignements.

Toutes les collectivités territoriales ne peuvent agir ainsi.

Leurs capacités contributives varient. Et toutes ne peuvent assurer la même qualité de couverture au travers des procédures juridiques à leurs dispositions.

*Les questions de l'intervention de la Région dans ce processus : de sa nature, de sa forme, de ses objectifs sociétaux sont posées.  
De même que demeure posé, le rôle de régulateur que l'Etat se doit de jouer, ainsi que le niveau de sa contribution, compte tenu de l'impact, majeur, des réseaux de télécommunication sur l'aménagement du territoire national.*

#### **PRECONISATION du CESR :**

**Le CESR considère que la Région Centre devrait, pour répondre aux questions évoquées ci-dessus, prendre la décision politique de créer les conditions effectives de l'égalité d'accès de toutes et de tous, et de parvenir à 100 % de la couverture haut débit de la population et des zones d'activités. Elle se doit de procéder à une expertise précise :**

- des différentes possibilités technologiques (Courant Porteur en Ligne, WIFI, WIMAX, satellites, fibre optiques, débits symétriques etc.) qui pourraient être utilisées et combinées,**
- des implications financières qui doivent être remplies pour y parvenir.**
- des différentes solutions juridiques utilisables**

**pour atteindre cet objectif.**

**Il convient qu'elle poursuive son action en direction de l'Etat, pour que celui-ci assume toutes ses responsabilités financières et son rôle d'aménageur dans ce domaine.**

## **II – 2 L'ouverture du réseau régional à de nouvelles communautés publiques**

De nouvelles communautés publiques ont fait une demande de connexion au réseau régional haut débit (villes, services de l'Etat, secteur de la santé). Elles ne pouvaient être satisfaites pour les raisons invoquées ci-dessus.

Pour le secteur de la santé, les besoins sont importants. Le développement de l'imagerie médicale permettrait de pallier, dans l'immédiat, les difficultés graves qui résultent de la pénurie constatée, de médecins et de spécialistes dans les hôpitaux publics de la région Centre.

Toutefois le CESR entend affirmer clairement, que la connexion des hôpitaux publics au réseau régional ne signifie nullement un pas vers la régionalisation de la médecine, ni la volonté de substituer la machine informatique aux médecins et personnels hospitaliers. Bien au contraire, il s'agit d'apporter par le développement des usages dans ce secteur, **un plus** de sécurité et de confort pour les malades, les accidentés et les patients.

Enfin, l'augmentation du nombre de connexion aurait aussi pour conséquences d'accroître le nombre d'acteurs associés à la mutualisation des coûts du réseau, et développer les usages tel la téléphonie sur IP par exemple.

Une transformation de **la nature juridique de la structure porteuse** du réseau (**actuellement le GIP RECIA**), ouvrirait la possibilité de nouvelles connexions de communautés publiques actuellement hors des compétences attribuées aux régions (la santé par exemple).

## II – 3 Le marché public relatif au réseau régional

Rappelons qu'il s'agit d'un réseau virtuel - arrive à expiration en mars 2006. Son renouvellement, selon les dispositions juridiques en vigueur en matière de marchés publics, est l'occasion de **revoir la stratégie régionale dans son ensemble en tenant compte de toutes les possibilités nouvelles, techniques, et juridiques.**

## II – 4 Un nouveau dispositif juridique

### II-4.1 Le dispositif juridique antérieur

Le déploiement du réseau régional, réseau virtuel de télécommunications à haut débit, fut l'aboutissement d'un processus engagé en mars-juillet 2000. Il le fut, il convient de le rappeler, dans un contexte juridique instable. En effet, les modalités d'intervention des collectivités territoriales dans le secteur des télécommunications ne pouvaient déroger aux principes qui découlaient de la loi de 1996 portant libéralisation des télécommunications et faisant de la concurrence le principe fondamental d'organisation de ce secteur. Elles étaient explicitées par l'article 1511-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet ensemble de dispositions législatives ne permet aux collectivités territoriales désireuses de constituer un réseau de télécommunications que de le faire dans le cadre d'un « groupement fermé d'utilisateurs publics » (GFU : collectivités territoriales, établissements hospitaliers, scolaires, universités, laboratoires publics de recherche, etc.), interdisant, de ce fait, aux particuliers et aux entreprises toutes possibilités de connexions de type privé ou bien de procéder à des investissements d'infrastructures de fibres optiques (dites « fibres noires ») mises en concurrence entre les opérateurs de télécommunication. Ce dispositif a été modifié par la loi du 22 juin 2004.

### II-4.2 Le nouveau dispositif législatif

Le cadre juridique des interventions des collectivités territoriales dans le domaine des télécommunications a été modifié par la loi du 22 juin 2004 dite loi "pour la confiance dans l'économie numérique".

C'est l'article L 1425-1 qui précise le cadre juridique de l'intervention des collectivités territoriales dans le domaine des télécommunications.

4 possibilités sont offertes aux collectivités territoriales sous réserves de respect de conditions de formes et de principes.

Elles peuvent :

1. **Établir** sur leur territoire des **infrastructures passives** et les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateur de réseaux indépendants.
2. Établir sur leur territoire des **réseaux** et les mettre à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs indépendants.

Les infrastructures passives se distinguent des réseaux. Un réseau est un ensemble constitué d'infrastructures actives et des équipements de routages permettant par exemple la communication entre un point A et un point B. Mais il n'y a pas de fourniture de services. Les infrastructures passives sont par exemple, des fibres optiques passées dans des fourreaux, mais ces fibres optiques ne sont pas allumées, elles sont dites noires, et en l'état, sans les équipements de routages elles ne peuvent servir à la communication.

3. **Établir et exploiter** sur leur territoire des **réseaux de télécommunications**.
4. **Fournir des services de télécommunications aux utilisateurs finaux**.

Des conditions de forme et des principes doivent être respectés.

1. Conditions de forme

Pour l'ensemble de ces 4 possibilités les conditions de forme suivantes doivent être remplies :

Deux mois au moins avant l'établissement et/ou l'exploitation le projet,

- doit être publié dans un journal d'annonce légale,
- doit être transmis à l'ART.

2. Principes à respecter

Ils sont au nombre de 4 et l'intervention des collectivités territoriales doit :

- se faire en cohérence avec les réseaux d'initiatives publiques,
- respecter le principe d'égalité et de libre concurrence,
- s'effectuer dans des conditions, objectives, transparentes, non discriminatoires et proportionnées,
- Lorsque les collectivités territoriales décident de fournir des services aux utilisateurs finaux, deux conditions supplémentaires doivent être remplies :

a. **La collectivité doit constater une insuffisance d'initiatives privées propre à satisfaire les besoins des utilisateurs finaux. Ce constat doit se faire par l'intermédiaire d'un appel d'offre déclaré infructueux ayant visé à satisfaire les besoins des utilisateurs finaux en services de télécommunications.**

b. La collectivité se doit d'avertir l'ART de ce constat.

**PRECONISATION DU CESR :**

**Le CESR partage l'option prise par l'exécutif régional de revoir, à l'occasion du renouvellement du marché, l'ensemble de la stratégie régionale dans le domaine du réseau haut débit et du développement des usages. Il est partisan de renouveler le marché dans la perspective de la constitution d'un réseau virtuel ou physique ; ou physique et virtuel. Il souhaite que toutes les options techniques soient examinées, ainsi que toutes les possibilités juridiques qui permettraient d'offrir un maximum de possibilités de connexions des communautés publiques qui le souhaiteront.**

**Il considère que la démultiplication d'usages variés dans le secteur public, aura pour effet de tirer le développement des usages vers le haut en Région Centre.**

**Il considère aussi que la commande publique aura un effet de levier non négligeable auprès des différents acteurs de ce secteur.**

**TROISIEME PARTIE**

**LE TERRITOIRE NUMERIQUE  
REGIONAL**

Une couverture territoriale assurant la desserte haut débit et très haut débit de 100 % de la population et des zones d'activités, ne suffit pas à générer des usages et à faire du territoire régional un territoire numérique.

C'est une condition nécessaire mais non suffisante.

Un territoire numérique est un espace territorial peuplé de personnes qui créent, mettent en œuvre, utilisent des usages numériques collectivement.

Pour ce faire une politique publique de définition, d'impulsion, de développement et d'appropriation des usages est indispensable.

En région Centre, la politique publique de diffusion des usages et des TIC, trouve d'ores et déjà, sa concrétisation dans une série d'initiatives mises en œuvre : Télémaque, les EPN, la Plateforme Numérique de Lutte contre l'Illettrisme, la mise à disposition d'un ordinateur portable aux étudiants, le câblage des lycées, pour ne citer que ces quelques exemples parmi d'autres. Des projets sont en cours de finalisation avec le concours des ateliers de l'ADEPTIC, l'Université Numérique, l'environnement numérique de travail etc. Les éléments connus permettent de penser que ces projets seront conduits à leur terme. Mais la révision de la stratégie régionale, devrait être l'occasion de donner une dimension et une force nouvelle dans l'affirmation d'un projet politique porteur d'actions nouvelles dans 4 directions :

- En direction des citoyens,
- En direction de la diffusion de la connaissance,
- En direction de la recherche et développement,
- En direction de l'économie.

Les débats en cours pour l'élaboration du SRDES, notamment celui consacré aux infrastructures hauts débits et aux usages contribueront à l'élaboration collective de ce projet politique de diffusion des TIC et des usages.

A cette élaboration collective sous l'impulsion des élus régionaux doit correspondre une mise en œuvre collective au travers d'un partenariat contractualisé avec les acteurs concernés (Associations, collectivité territoriales, Contrat de Pays, etc..).

Elle pourrait être formalisée au travers d'une **Charte Régionale de Développement des Usages des TIC**, fixant les objectifs à atteindre et facilitant le suivi de la mise en œuvre.

Dans le cadre de cette contribution, le CESR entend avancer quelques pistes de réflexions et de propositions sans prétendre embrasser la totalité des 4 problématiques citées ci-dessus.

### **III – 1 En direction des citoyens**

#### **III-1.1 Ne laisser personne en dehors de la révolution numérique**

- **Les EPN : leur rôle réaffirmé**

La suppression des emplois jeunes a stoppé le déploiement des EPN et mis en difficulté certains de ceux existants.

Leur éligibilité au dispositif « Cap ASSO » pourra relancer le processus.

Mais ne conviendrait-il pas de réfléchir à une action régionale de création d'emplois spécifique EPN, susceptible de donner à ces structures l'assise indispensable à leurs missions.

Celles-ci devraient être renforcées notamment dans la lutte de ce qu'il est communément appelé la fracture numérique.

Les statistiques publiées dans la première partie de cette contribution démontrent que la fracture numérique recoupe des **fractures sociales et économiques**.

Elles identifient, clairement les catégories sociales et les publics concernés, les ouvriers, les non diplômés, les femmes seules, les seniors etc. C'est vers ces publics que l'effort doit être fait.

Un dispositif de proximité, tant géographique que culturel, de formation et d'accès aux TIC doit être recherché. Il s'agit notamment de la commune pour les zones rurales et du quartier pour les zones urbaines sensibles. Les EPN conjugués aux structures municipales dédiées aux connexions Internet pourraient jouer ce rôle. Dans ces conditions, il convient de veiller à la formation des encadrants et à l'amplitude des horaires d'ouverture des locaux.

- **Aller au devant des plus pauvres**

Le nombre de travailleurs pauvres, la précarité et l'exclusion progressent en région centre.

Celles et ceux qui en sont victimes, sont éloignés de l'usage des TIC.

Nombre d'associations ATD Quart Monde, le Secours Populaire, Emmaüs, pour ne citer que celles-ci, considèrent, à juste titre, que l'usage des TIC et de l'Internet peut contribuer à maintenir voire retisser du lien social.

Certaines associations humanitaires développent des ateliers multimédias pour se familiariser avec le matériel et acquérir les bases des systèmes, des logiciels et de la connexion au réseau. La motivation des stagiaires est souvent la recherche d'emploi : des compétences en informatique sont un plus sur un CV, même pour des postes peu qualifiés.

D'autres, ATD Quart Monde par exemple, ont choisi une approche plus nomade. Avec son projet « l'Internet de rue », l'association veut « *recréer du lien social à partir des TIC, en allant au-devant des familles les plus pauvres* ».

Ces actions relèvent tout à la fois, du social et de la formation et au titre de cette dernière la Région se doit d'engager des actions spécifiques, en partenariat avec le secteur associatif concerné et les services des départements afin de prendre des dispositions particulières, pour aller au devant de ces personnes en grandes difficultés et leur permettre l'accès à la connexion et aux matériels.

- **Handicap et TIC**

Les usages des TIC peuvent « révolutionner » la vie des personnes en situation de handicap.

Cette thématique mériterait une communication particulière.

Nous limiterons nos propositions à deux aspects :

- Veiller à l'**accessibilité** des sites, portails numériques ainsi que les lieux publics numériques, **aux personnes en situation de handicap**, notamment les EPN au travers de matériels et de logiciels adaptés. Le cas échéant, il convient d'assurer cette accessibilité.
- Engager avec les organismes de recherches, le secteur de la santé, les associations concernées, une réflexion avec pour objectif **la constitution d'un pôle de recherche sur les usages et les outils correspondants pour les personnes en situation de handicap, et les retombées sur les usages et la convivialité des outils pour les non handicapés.**

## III-1.2 Les Télé procédures

### III-1.2.1 L'e-administration

L'administration électronique a un effet d'entraînement dans la diffusion des techniques de l'information et des communications.

Le CESR propose qu'en concertation avec les usagers des services administratifs régionaux, un programme de déploiement des télé - procédures soit élaboré.

Un tel programme ne saurait se substituer aux relations humaines nécessaires, sous peine d'ajouter à l'inégalité d'accès aux techniques de l'information et de la communication, l'inégalité d'accès aux services publics.

L'expérience démontre que les codifications et les simplifications administratives pouvant résulter de l'introduction des TIC appellent de nouveaux rapports avec les usagers, une qualité de communication à la mesure des situations particulières de plus en plus souvent singulières.

### III-1.2.2 Logiciels libres

Afin d'optimiser sa gestion interne, l'administration régionale ne devrait-elle pas muter vers l'utilisation des logiciels libres ? Le CERS pense qu'il y a là une possibilité de réduction sensible des coûts de fonctionnement. Il souhaite que la région engage cette réflexion ainsi que les expertises nécessaires.

## III-1.3 Les TIC au service de la démocratie

Les TIC, du fait même de la convergence qu'elles permettent entre le son, l'Internet et l'image, sont appelées à occuper une place grandissante dans la vie sociale et démocratique de nos institutions.

Leurs utilisations conjuguées à des outils plus traditionnels, peuvent s'avérer efficaces dans l'organisation de l'information, du débat interactif, des échanges avec les populations et les acteurs socio-économiques.

Le CESR propose que les pistes suivantes soient examinées :

- L'utilisation des TIC pour l'information de la population mais aussi pour recueillir les opinions, les critiques, les suggestions et organiser des débats interactifs sur des sujets d'importance pour la région.  
A ce propos, un site Web officiel du SRDES est ouvert. On y trouve des informations sur les forums, un dossier de presse, le sens de la démarche, la possibilité de répondre à la consultation grand public.  
La démarche aurait due être poussée plus loin  
En effet, pourquoi ne pas y avoir publié les documents de travail préparatoires aux forums. Pourquoi ne pas offrir la possibilité aux lecteurs du site de s'exprimer par courriel ?  
Pourquoi ne pas retransmettre en vidéo sur le site les débats des forums ?  
Ce qui fait défaut, c'est la possibilité d'interactivité.
- Une télévision Régionale de proximité donnant la parole aux populations? Pourquoi pas ? La question mérite d'être posée et réfléchie.

## III – 2 En direction de la « connaissance »

### III-2.1 Enseigner, revivifier, conserver le patrimoine culturel régional

La région Centre bénéficie d'un patrimoine culturel et naturel hors du commun, comme en témoigne le classement par l'UNESCO, le 30 novembre 2000, du Val de Loire comme Patrimoine mondial de l'humanité.

Sa richesse historique et monumentale en fait un lieu privilégié du tourisme culturel.

La région Centre est riche aussi d'un patrimoine social, local, profondément ancré dans des terroirs aux caractéristiques marquées.

Pendant la seconde guerre mondiale elle fut traversée par la ligne de démarcation Nord-Sud. Des pages glorieuses de la résistance à l'occupant nazi y ont été écrites.

Ces traits constitutifs du **patrimoine** et de **l'identité** de la région Centre, méritent d'être enseignés, revivifiés, conservés.

La construction d'un « **Conservatoire Multimédia du Patrimoine Historique et Social de la Région Centre** » y contribuerait.

**L'exécutif Régional devrait réunir un groupe de réflexion composé d'experts, d'historiens, d'enseignants, de syndicalistes, de responsables d'associations historiques, du CRDP, du monde du spectacle et du multimédia pour étudier les conditions de la faisabilité d'un tel projet.**

Ce « conservatoire » devrait être conçu comme un outil éducatif incitatif à la découverte. Il constituerait ainsi un instrument exceptionnel de diffusion du patrimoine régional et ferait de celui-ci un élément central du développement touristique de la Région.

### III-2.2 La francophonie

Si la région Centre est constituée de territoires aux personnalités diverses qui furent parfois antagoniques entre eux, s'ils ne se sont pas toujours reconnus dans l'identité régionale qu'on leur attribua en 1972, et si notre Région est peu homogène marquée par les déséquilibres entre ses composantes, elle a pourtant des caractéristiques dont elle doit de plus en plus faire des atouts.

Elle est avec le Bassin parisien, le territoire autour duquel s'est agrégée la Nation Française. Elle est le berceau de sa langue. Elle fut le centre de ses institutions pendant des siècles. Elle imprègne notre culture au travers de son patrimoine architectural et culturel : que serait la Renaissance française sans la région Centre ? Elle symbolise une douceur et un art de vivre, d'être et de parler. Ses écrivains, ses poètes, ont immortalisé certains des traits les plus identitaires du citoyen français pour le monde entier : RONSARD et l'amour, RABELAIS et les plaisirs de la table, Georges SAND et Maurice GENEVOIX et les racines rurales, BALZAC et la littérature « sociétale ».

C'est dire rapidement, que les TIC au niveau régional devraient être mises au service de l'affirmation du rôle de notre Région dans la diffusion et la pérennisation notamment de la francophonie dans un monde où TIC rime avec anglais.

De plus, les TIC devraient être beaucoup plus mis au service des actions régionales dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée.

### III – 3 En direction de « l'économique »

**Dans cette contribution nous ne traiterons que de deux aspects**, l'appropriation et l'intégration des TIC dans les PME-PMI et TPE et le Télétravail, dans la mesure où le CESR présentera une contribution générale sur les conditions du « développement économique » de la région Centre.

#### III-3.1 L'appropriation et l'intégration des TIC dans les PME-PMI et TPE

Le Cesr insiste sur la nécessaire poursuite des actions favorisant l'appropriation et l'intégration des TIC dans les PME - PMI et les TPE.

En effet le commerce électronique, le B2B en particulier, prend une place de plus en plus grande dans l'activité des entreprises. Les PME sous-traitantes doivent satisfaire aux exigences des donneurs d'ordres, aux enchères inversées etc.

Tout retard dans **l'appropriation et l'intégration des TIC** dans les entreprises, notamment les PME-PMI, TPE sera préjudiciable pour leur développement voire leur pérennité.

Si les grandes entreprises disposent des moyens humains et financiers pour procéder aux adaptations internes et externes qu'implique l'introduction des TIC dans leur stratégie et leur fonctionnement, ce n'est pas toujours le cas des PME-PMI et des TPE.

La Région se doit de développer des actions favorisant l'intégration des TIC dans ces structures, PME-PMI, artisanat, professions agricoles, libérales... en liaison avec les chambres consulaires.

Cette action pourrait être conduite dans plusieurs directions :

- sensibilisation, information aux techniques de l'information et de la communication et à leur environnement,
- favoriser l'accès aux informations économiques, sociales, juridiques, fiscales, marchés publics,
- contribuer avec l'aide des organismes régionaux à la réflexion sur l'évolution de l'emploi, du travail, des qualifications, générée par l'introduction des TIC,
- nouvelles approches du commerce et des facteurs économiques liés aux techniques de l'information et de la communication,
- aide et conseil sur les mutations internes, les problèmes organisationnels, les modes de fonctionnement induits par les TIC,
- transferts de technologies en direction des PME-PMI,
- mutualisation des compétences dans les petites structures,
- création de centre de ressources,
- faciliter l'accès aux fournisseurs,
- aide au diagnostic pour la création de site.

#### III-3.2 Le Télétravail

Selon le Ministère du Travail, les télétravailleurs salariés principalement employés par la banque, les assurances et les services aux entreprises, étaient en 2004, au nombre de 440 000 soit 2% de la population active. Les travailleurs nomades étaient, à la même date, 1,1 millions soit 5% de la population active. Les télétravailleurs et les travailleurs nomades travaillent soit à leur domicile soit dans des télécentres.

Les **télécentres** sont, selon l'Association française des Télécentres, une ressource immobilière et logistique composée de bureaux disposant d'équipements informatiques et de télécommunications, de salles de réunions et de « convivialité », conçus, réalisés et gérés par un opérateur public ou privé.

Ils sont mis à la disposition de télétravailleurs.

Les télécentres mobilisent des fonds d'investissements et de fonctionnements. Ils impliquent la création d'un ou plusieurs emplois affectés à leur gestion et à leur animation selon la taille du télécentre.

Les télétravailleurs peuvent être des salariés d'entreprises ou d'administrations distantes, qui réalisent leurs tâches en restant en liaison permanente avec leurs organisations (dans ce cas, on parle de bureaux satellites), des travailleurs indépendants ou des professions libérales.

Les télécentres et les télétravailleurs ne peuvent être assimilés aux centres d'appels et aux salariés que les entreprises « centres d'appels » emploient.

La DATAR considère que le télétravail - qui ne cesse de progresser en France - « peut être une opportunité pour favoriser le développement des territoires »... « Il peut être une réponse à une demande sociale » (Source DATAR).

La DATAR a lancé au début de l'année 2005, un appel à projet dont l'objectif est d'aider à la création de 1000 postes de télétravail dans 100 télécentres.

Le CESR considère qu'il s'agit là d'une « piste » qu'il convient d'examiner car le télétravail peut contribuer à développer des emplois.

En effet, les télécentres, inscrit dans une stratégie de développement des territoires et des acteurs concernés, sont des outils, parmi d'autres, de développement économique.

Ils peuvent prendre des formes diverses, être adossés à des activités multiples de commerces et de services, de tourisme et être des lieux de formation des populations des territoires aux TIC.

### **III – 4 Une maison régionale des TIC**

Les TIC sont en constantes évolutions technologiques. Il en va de même des usages. L'innovation occupe une place majeure. Maintenir un territoire numérique au « Top » exige, débats, confrontations, circulations de l'information, échanges d'expériences, expérimentation, réflexions collectives entre tous les acteurs, les entrepreneurs, les labos de recherche, les associations, les élus.

Un lieu dédié aux TIC en Région Centre, **une maison régionale des TIC**, pourrait jouer ce rôle de réceptacle facilitant l'indispensable circulation des idées et des expériences.

Véritable vitrine des TIC en région, elle serait aussi un outil de communication.

Communication qu'il est urgent d'améliorer.

# **ANNEXES**

## **Liste des annexes**

- Annexe 1    Composition du groupe de travail**
- Annexe 2    Liste des auditions**
- Annexe 3    Lettre de saisine de Mr le Président du Conseil Régional en date du 25 septembre 2003**
- Annexe 4    Courrier de Mr le Préfet de Région en date du 18 octobre 2005**

## **ANNEXE 1**

# **COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL**

**Jacques BEAUDOUIN**

**Philippe BEL**

**Alain COURTOIS**

**Bernard DEMAN**

**Joël DUGUET**

**Eric JAVOY**

**Daniel PIERREJEAN**

**Dominique SACHER**

**Armand VILLA**

**Chargé de mission : Gilles DEPRESLE**

**Assistante : Michelle BARALLIER**

**Président-rapporteur : Armand VILLA**

## ANNEXE 2

# LISTE DES AUDITIONS

- Communauté de commune Rhône Sud :
  - M. BALME, maire de Grigny, vice-président de la communauté de communes Rhône-Sud
  - M. HOUDREMONT, directeur de la Maison de la formation et des TIC
- Pays du Vendômois : Mr BRAGONI, chargé de mission
- Ville de Romorantin : M. GUIMONET, maire-adjoint
- Ville de Tours : M. VIAU, directeur général adjoint
- Conseil général du Cher :
  - M. de BONNEVAL, vice-président
  - M. de JERPHANION, directeur de l'Agence de Développement du Cher
- Conseil général du Loir et Cher :
  - Mme MARSAUDON, chargé de mission
- Conseil général d'Eure et Loir :
  - M. LEBARBIER, chargé de mission
- CYBERINDRE
- Conférence Permanente des coordinations associatives :
  - M. ROBLIQUE, M. VIZET
- Centre hospitalier de Limoges :
  - M. LEON, responsable TIC
- Agence Régionale de l'Hospitalisation du Centre (ARH)
  - M. LEGRAND, directeur
  - M. DEBETZ, secrétaire général
- CRDP
- DRIRE : Mme TEJEDOR, directrice adjointe
- RECIA : M. FOURNIER, directeur
- TELEMAQUE : Mme DUPRAT, chargé de mission
- Préfecture – SGAR :
  - M. JACQUES, chargé de mission
  - Mme PLOTON, géomaticienne
- Centre social Courteline – Tours : M. ELISAOU
- Centre social Labomedia – Orléans
- UNR :
  - M. CHERAMY, chargé de mission
  - Mme MARCHAND, M. ROUGIER, professeurs

- M. GENDRON, professeur à l'Université d'Orléans :
- M. DAYOT, président de l'Ordre Régional des géomètres experts du Centre
- Mme GILLES, consultante à l'ARITT, directrice du Centre Développement Logiciel
- M. MARION, responsable de l'association « Réseau national des télécartes »
- M. BEL, président de la Commission « Aménagement de l'espace » du CESR
- M. RIEHL, vice-président du Conseil Régional du Centre



Orléans, le 25 septembre 2003

Monsieur le Président,

La Région a engagé la réalisation du réseau régional haut débit en mars 2003 par la notification des marchés à l'opérateur choisi par la Commission d'Appel d'Offres.

Les dorsales du réseau reliant les 25 points définis à la carte annexée à l'article 25 du Contrat de Plan sont opérationnelles à ce jour.

Une vingtaine de sites pilotes sont actuellement mis en œuvre pour permettre de vérifier et tester les capacités et caractéristiques du réseau.

Le déploiement du réseau arrivera à son terme au mois de janvier 2004 par la connexion des 220 sites des lycées, universités et centre de recherche.

Ainsi, dès 2004, d'autres collectivités ou communautés d'intérêt pourront rejoindre le réseau régional pour bénéficier de ses services qui leur permettront, outre la connexion à Internet, de s'interconnecter à l'échelle régionale.

Les collectivités et habitants de la Région bénéficient aussi des effets induits du réseau régional sur l'augmentation de la couverture du territoire par les technologies DSL. A la fin 2003, 450 communes disposeront de ces technologies contre 160 en 2002. Cet effort de déploiement sera maintenu en 2004 et 2005.

Par ailleurs, la création du GIP qui interviendra le 22 octobre 2004 donne à la Région et à ses partenaires de nouvelles possibilités d'intervention.

Le réseau régional et les structures mises en œuvre peuvent maintenant servir les objectifs de la Société de l'Information en Région Centre, particulièrement dans le domaine de l'enseignement et de la formation.

Bien évidemment, la Région ne peut se satisfaire de ces seuls développements, le renforcement des usages des nouvelles technologies demeurant l'enjeu essentiel.

.../...

Monsieur Xavier BEULIN  
Président du Conseil Economique et Social Régional  
Conseil Régional  
9 rue St Pierre Lentin  
45041 ORLEANS Cedex 1

9, RUE SAINT-PIERRE LENTIN - 45041 ORLÉANS CEDEX 1  
TÉL. 02 38 70.30 30 - FAX : 02 38 70.31 18  
[www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)

C'est pourquoi je propose que le Conseil Economique et Social puisse apporter sa contribution à la Région sur cette préoccupation stratégique. Votre réflexion serait à ce titre particulièrement utile autour des grandes thématiques suivantes :

- le développement des usages dans le domaine économique en faveur des entreprises et notamment des PME/PMI ;
- l'appropriation des TIC par les populations habitant les territoires urbains et ruraux les plus fragiles de notre région.

Bien entendu, ces propositions restent à discuter et à finaliser et je demande à mes services de se tenir à votre disposition dans cette éventualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Alain RAFESTHAIN

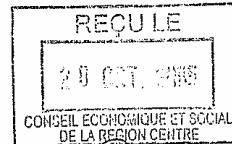
## ANNEXE 4



### PREFECTURE DE LA REGION CENTRE ET DU LOIRET

LE PREFET,

Orléans, le 18 OCT 2005



*Monsieur le Président,*

*J'ai pris connaissance avec un grand intérêt de la communication présentée par M. Armand VILA à l'assemblée plénière du CESR, le jeudi 13 octobre, intitulée "l'usage des TIC en région Centre".*

*Ce rapport comprend de nombreuses informations particulièrement intéressantes, et permet de disposer d'un éclairage très utile à la définition des ambitions régionales dans le domaine des TIC.*

*Si il est exact que le Préfet de région avait assigné devant le Tribunal administratif le marché public passé par la Région au motif (ce n'est pas le seul) que celle-ci ne pouvait se substituer à une collectivité territoriale infra, il est inexact d'indiquer que "le Préfet de région a retiré son action en référé, mais contraint la Région à refuser toute demande qui ne correspond pas aux strictes compétences de la Région".*

*En effet, les contraintes ne sont pas fixées par le Préfet, mais par le législateur. C'est dans le souci du respect de la loi, et après avoir attiré l'attention du Conseil régional, à plusieurs reprises, sur l'illégalité de la solution juridique retenue, que, n'ayant pas été entendu, le Préfet de région a été contraint de déférer en juillet 2003, le marché que le Président du Conseil régional avait signé. Je précise que contrairement à ce qu'indique le rapport, il ne s'agissait pas d'une procédure de référé.*

*Je souligne que si, pour un certain nombre de raisons, le recours a été retiré, lors de l'audience publique où la demande de désistement a été examinée, le Président du Tribunal administratif qui rapportait cette affaire, a déclaré qu'il ne s'opposait pas à la demande de désistement de ce marché "furieusement illégal".*

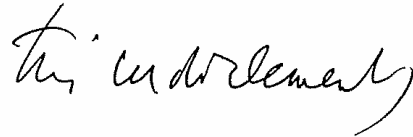
*Monsieur Xavier BEULIN  
Président du Conseil économique  
et social régional  
9, rue St-Pierre Lentin  
45041 – ORLEANS CEDEX 1*

*En conclusion, c'est donc la loi qui "contraint" la Région.*

*S'agissant de la connexion sur le réseau régional des services du rectorat, je précise que je n'ai pas été invité à donner d'accord.*

*Je souhaite que ces informations soient portées à la connaissance des destinataires du rapport.*

*Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.*



*André VIAU*



*Copie transmise pour information  
A Monsieur le Président du conseil régional*